

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de mai à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 6 mai 2022.

**Présent(s)** : Le Maire, Genoud Marc,  
MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks  
MM les Conseillers : Nath. Laks, V. Roy, J. Personnaz, C. Arhuero, C. Roy, P. Meylan, S. Pérou, S. Baud, G. Vilmint, S. Casabianca, M. Aragon  
Formant la majorité des membres en exercice.  
Procuration : A. Blanc donné à Nathalie Laks,  
**Absent(s) excusé(s)** : S. Tugler-Rossi, S. Manganelli, R. Cusin  
Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

En exercice :	21
Présents :	17
Votants	18
Dont pouvoirs	01

N° 2022-39

## FINANCES- Acquisition d'une nacelle en mutualisation avec les communes d'Archamps et de Collonges-sous-Salève

Considérant que les communes ont besoin régulièrement de louer une nacelle pour la réalisation de travaux en régie,  
Considérant que nous avons l'opportunité de faire l'acquisition d'une nacelle à un prix très attractif,  
Considérant que trois communes sont intéressées par cette acquisition : Archamps, Collonges-sous-Salève et Beaumont,  
Considérant que c'est la commune de Collonges-sous-Salève qui portera l'investissement,

Il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

- De mutualiser l'achat de cette nacelle
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec les communes d'Archamps et de Collonges-sous-Salève régissant les modalités financières et pratiques de cet achat mutualisé
- De confirmer que les crédits nécessaires à cet achat sont prévus au budget primitif 2022

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD

Certifié exécutoire  
A Beaumont, le  
Le maire,

